

## Refus de prise en charge de mon fils en halte garderie.....

## Par tropykal, le 15/09/2009 à 11:39

Bonjour, ayant fais une demande d'inscription en halte garderie pour mon fils, j'ai eu un premier rendez vous hier matin.

Cela ne c'est pas passer comme prevue , etant heberger chez mes parents en attendant de trouver un appartement (je suis aussi maman celibataire ) la haltes garderie a refusé l'inscription (par ordre de la mairie) alors que je travail . mais ils m'ont demandé que se soit mes parents d'inscrire mon fils dans cet strucutre d'acceuil . car celon leurs reformes c'est l'hebergeur l'eleveur de l'enfant . je trouve cela siderant , et me demande a quels points est ce legal ?

Ils m'ont confirmé aujourd'hui que mes parents devait leur faire un courier , en declarant qu'ils elevaient Mon fils , et leur donnant leur declaration de revenue car se seraient a eux de payer . Est ce vraiment légal .

sachant , que je l'ai a ma pleine charge , je touche meme mes allocations familiales pour mon fils , je suis la tutrice legal .

Le comble est que se serait meme a mes parents de m'autorisé de venir chercher mon propre fils .

que faire?

je vous pris d'accepter de m'aider

Merci

Magdaleenne